Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRÊTÉ DAJI/2023/N°057
Portant délégation de signature

à

Madame Dorothée VERHAEGHE
Directrice du Pôle Gestion des Personnels
Direction des Ressources Humaines (DRH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11 et L. 712-2,
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.410-1,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté DAJI/2021/N°020 en date du 24 mars 2021.

Article 2 :

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

Les congés :

- Arrêté congé formation y compris fractionné (tous personnels)
- Arrêté congé lié à un accident de service ou une maladie professionnelle (tous personnels)
- Arrêté congé bonifié (tous personnels)
- Arrêté congé VAE (tous personnels)
- Arrêté congé de longue durée (tous personnels)
- Arrêté congé de longue maladie (tous personnels)
- Arrêté grave maladie (tous personnels)
- Arrêté congé ordinaire de maladie (tous personnels)
- Arrêté congé maternité (tous personnels)
- Arrêté congé paternité (tous personnels)
- Arrêté congé parental et de réintégration congé parental (tous personnels)
- Arrêté congé de présence parentale (tous personnels)
- Saisine du comité médical départemental et de la commission de réforme
- Compte épargne temps
- Autorisation absence à l'étranger EC
- Autorisation d'absence à l'étranger Cat A
- Autorisation d'absence à l'étranger Cat B et C
- Autorisation d'absence pour raison syndicale
- Arrêté de réintégration (tous personnels)

Contrat et carrière :

- Attestations diverses sans mention d'éléments financiers
- Demande et arrêté de temps partiel (EC, ITRF, BU)
- Arrêté de disponibilité pour convenances personnelles

- Arrêté de disponibilité pour Exercice d'une autre activité (Création ou reprise d'entreprise)
- Arrêté de disponibilité pour Exercice d'une autre activité (Etudes ou recherches présentant un intérêt général)
- Arrêté de disponibilité pour Exercice d'une autre activité (exercer un mandat d'élu local (FPE ou FPT))
- Arrêté de disponibilité pour Exercice d'une autre activité (exercer une activité dans un organisme international (FPH))
- Arrêté de disponibilité pour raisons de santé
- Arrêté de disponibilité pour raisons familiales (Donner des soins à un enfant à charge, à l'époux-se, au partenaire de PACS, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteinte d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne)
- Arrêté de disponibilité pour raisons familiales (élever un enfant de moins de 8 ans)
- Arrêté de disponibilité pour raisons familiales (se rendre en Outre-mer ou à l'étranger pour adopter un ou des enfants)
- Arrêté de disponibilité pour raisons familiales (suivre son époux-se ou partenaire de PACS tenu de déménager pour des raisons professionnelles)
- Arrêté de détachement article 14-1
- Arrêté de détachement article 14-2
- Arrêté de détachement article 14-3
- Arrêté de détachement article 14-4
- Arrêté de détachement article 14-5a
- Arrêté de détachement article 14-5b
- Arrêté de détachement article 14-6
- Arrêté de détachement article 14-7
- Arrêté de détachement article 14-8
- Arrêté de détachement article 14-9
- Arrêté de détachement article 14-10
- Arrêté de détachement article 14-11
- Arrêté de détachement article 14-12
- Arrêté de détachement article 14-13
- Arrêté de détachement article 14-14
- Arrêté de détachement article 15
- Arrêté de temps partiel thérapeutique TIT (hors HU)
- Arrêté de réintégration à temps plein (tous personnels)
- Actes d'engagements vacataires
- Contrat chargé d'enseignement et vacataire d'enseignement
- Contrats étudiants
- Contrats recherches
- Arrêtés de frais changement de résidence, mutation

Actes :

- Dossier administratif d'inscription aux concours BIATSS
- Convention de stage effectuée au sein de la DRH pour une durée inférieure à 2 mois
- Arrêté d'avancement d'échelon BIATSS (cat C ITRF)
- Arrêté d'avancement d'échelon enseignants-chercheurs
- Arrêté de classement des personnels (après recrutement et avancement)
- Etat de service tous personnels
- Attestations diverses (IRCANTEC, sécurité sociale et les mutuelles, pôle emploi, ...)
- Décision d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de travail et maladie professionnelle
- Courrier informant les agents de leur situation administrative
- Convocation adressée aux représentants des personnels au Conseil médical départemental, en formation plénière

Actes avec un impact financier :

- Attestations diverses avec éléments financiers
- Engagement des remboursements de frais de visite médicale ou examens médicaux
- Attestation de non perception du supplément familial de traitement
- Attestation de service fait sur les certificats de prise en charge des frais médicaux
- Bordereau d'envoi de la paie à la DRFIP
- Demande d'acompte sur rémunération par l'agent comptable

- Courrier allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Certificats administratifs à destination de l'Agent comptable
- Etat liquidatif de décompte d'indemnité journalière de sécurité sociale
- Décompte rappel (IJSS, toutes primes, ...) et courriers associés
- Ordre de mission
- Courrier individuel pour retenue pour grève
- Décompte individuel de retenue pour grève
- Fiches de renseignements cours complémentaires BIATSS et EC
- Attribution NBI
- Fin d'attribution NBI
- Primes statutaires non individualisées

Chapitre V
Dispositions générales

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication. Elles prendront fin soit à la cessation des fonctions du délégataire, soit à la désignation du successeur du délégant.

Article 4 *:*

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de la direction des ressources humaines en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université (https://daji.univ-amu.fr/).

Article 5 *:*

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juin 2023

Vu et pris connaissance,

La délégataire

Dorothée VERHAEGHE
Directrice du Pôle gestion des personnels de la Direction des Ressources Humaines

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille AMU